

#DOSSIER

BUDGET

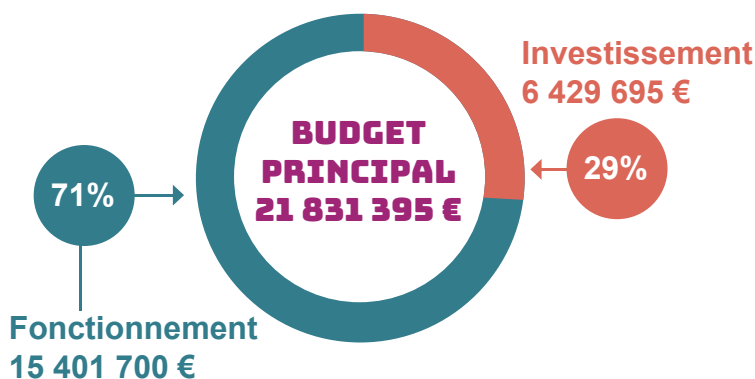
**UN BUDGET 2023 OSÉ :
OFFENSIF, SOLIDAIRE
ET ÉCOLOGIQUE**

2 mois après le débat d'orientations budgétaires, le Conseil municipal du 2 février 2023 a adopté le budget 2023.

Ce budget de près de 22 millions d'euros, traduit à la fois la dynamique engagée dans les projets importants, la solidarité en préservant le pouvoir d'achat des Voreppins, et la maîtrise des dépenses grâce à des mesures de transition écologique.

#DOSSIER

BUDGET PRINCIPAL



BUDGETS ANNEXES

Voreppe Énergies Renouvelables : 2 032 000€

Achat d'énergie / charges / investissements / dette / amortissements

Cinéma Le Cap : 461 250€

Charges et frais de personnel / location de films / dette / amortissements

BUDGET DU CCAS : 1 059 095€

Aides sociales / logements / politiques seniors / emploi / Frais de personnel

ZOOM SUR LES DÉPENSES FONCTIONNEMENT

Autres charges courantes : 1 544 600 €

- Indemnités des élus : 137 400 €
- Service d'incendie et secours : 252 600 €
- Subvention CCAS : 783 200 €
- Subventions aux associations : 307 050 €
- Autres : 64 350 €

Charges financières (intérêts d'emprunt,...) : 170 000€

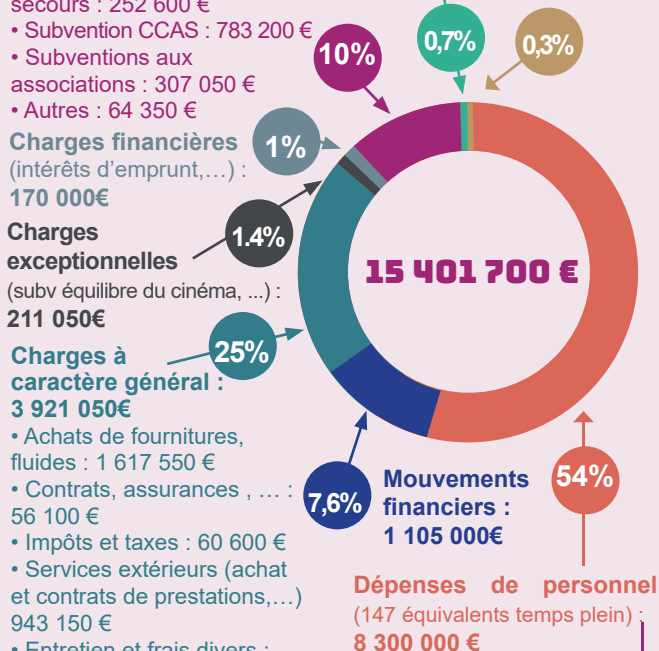
Charges exceptionnelles (subv équilibre du cinéma, ...) : 211 050€

Charges à caractère général : 3 921 050€

- Achats de fournitures, fluides : 1 617 550 €
- Contrats, assurances, ... : 56 100 €
- Impôts et taxes : 60 600 €
- Services extérieurs (achat et contrats de prestations,...) : 943 150 €
- Entretien et frais divers : 904 650 €
- Autres charges générales : 339 000 €

Dépenses imprévues : 100 000 €

Contribution au fond de péréquation intercommunal : 50 000 €



ZOOM SUR LES RECETTES

Produits des services : 1 154 500 €

- Restauration scolaire : 402 000 €
- Crèche : 205 000 €
- CCAS (mise à disposition de personnels) : 250 000 €
- École de musique : 75 000 €
- Piscine : 45 000 €
- Divers : 177 500 €

Subventions et participations : 1 657 800 €

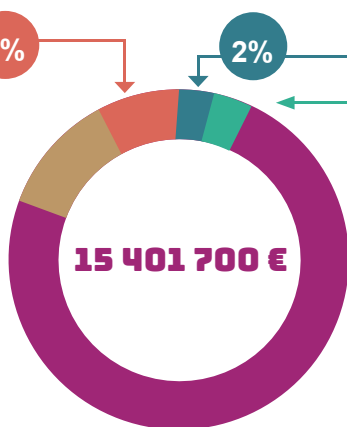
- Dotations de l'État : 999 000 €
- CAF : 597 500 €
- Département et région : 56 950 €
- Autres : 4 300 €

Loyers (La Poste, Gendarmerie,...) : 379 500 €

Mouvements financiers (amortissements) : 665 900 €

Impôts et taxes : 11 544 000 €

- Impôts locaux : 6 462 000 €
- Reversement du Pays Voironnais : 5 053 500 €
- Autres : 28 500 €



4 527 395 € POUR LE PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT

Un Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) est une méthode de programmation des investissements sur plusieurs années. C'est un outil de bonne gestion.

Par nature, le PPI est un document évolutif et il est réactualisé chaque année.

Pour le budget 2023, le PPI est évalué ainsi :

- Restructuration du groupe scolaire Debelle : 702 000 €
- Plan local des déplacements : 365 000 €
- Accessibilité des bâtiments publics : 75 000 €

- Gendarmerie : 50 000 €
- Reversement Taxe d'aménagement du Pays Voironnais (zones économiques) : 698 830 €
- Pôle d'échanges multimodal / opération « ancien hôtel de la gare » : 1 151 000 €
- Opération Chapays / Champ de la Cour : 321 060 €
- Entretien du patrimoine bâti : 104 500 €
- Maintenance et grosses réparations de voirie : 420 000 €
- Redynamisation du centre bourg : 540 000 €
- Futur centre de loisirs : 100 000 €

Culture, Animation et vie locale : 74 600 €

- Matériel d'animation : 13 100 €
- Entretien ensemble sportif Pigneguy : 21 000 €
- Entretien Arcade : 3 000 €
- École de musique (toiture) : 12 500 €
- Piscine : 9 000 €
- Équipement salle Armand-Pugnot : 6 000 €
- Entretien des églises : 10 000 €

Ressources et moyens : 981 400 €

- Mobilier pour les services : 11 400 €
- Charges financières : 910 000 €
- Travaux en régie : 50 000 €
- Divers : 10 000 €

Direction générale : 259 000 €

- Flotte de véhicules légers et auto partage : 25 000 €
- Cimetières : 86 000 €
- Informatique (matériels, logiciels et sécurité) : 130 000 €
- Gendarmerie : 5 000 €
- Sécurité incendie : 13 000 €

Éducation, périscolaire, jeunesse : 97 400 €

- Groupe scolaire Debelle (travaux et mobilier) : 1 300€
- Groupe scolaire Achard (travaux et mobilier) : 9 300€
- Groupe scolaire Stendhal (mobilier) : 25 500€
- Groupe scolaire Stravinski (travaux et mobilier) : 2 000€
- Divers ensemble des groupes scolaires (mobilier) : 6 300€
- Entretien et nettoyage des bâtiments communaux : 38 000€
- Informatique dans les écoles : 15 000 €

Aménagement durable du territoire et urbanisme : 483 500 €

- Aménagements urbains : 95 000 €
- Opérations foncières : 10 000 €
- Voirie : 53 000 €
- Éclairage public : 35 000 €
- Signalisation : 3 000 €
- Modes actifs : 120 000 €
- Propreté (matériel) : 4 000 €
- Espaces verts : 44 000 €
- Aménagements d'espaces naturels : 5 000 €
- Bâtiments et logements communaux : 53 000 €
- Centre technique municipal : 1 500 €
- Aire d'accueil gens du voyage : 10 000 €
- Dépenses imprévues : 50 000 €

Solidarité petite enfance

- Entretien crèche : 6 400€

**1 902 300 €
POUR LES
OPÉRATIONS
COURANTES
D'INVESTISSEMENT
(HORS PPI)**

51,6%

3,9%

13,6%

25,5%

5,1%

0,3%

ÇA VA SE PASSER EN 2023

- Les suites du livre blanc des États généraux : vers une **modification du PLU**, la formalisation d'une **charte architecturale** et d'un **guide de l'espace public**
- La mise en service d'un **second véhicule (électrique) d'auto-partage**
- Les études pour l'**extension des pistes cyclables** avec le Pays Voironnais et la continuité des cheminements piétons sur la commune
- **Choix du scénario**, après concertation des Voreppins, pour le réaménagement de la place Armand-Pugnot
- Le développement de nos actions en faveur des **déplacements doux et de la sécurité de tous les usagers** de l'espace public, après l'obtention du label « Voreppe ville prudente »
- Lancement des appels d'offres pour la **rénovation de nos églises**
- Choix du **scénario** pour un **futur centre de loisirs**
- Poursuite de l'**aménagement du Champ de la Cour / Chapays**
- **Livraison du restaurant scolaire** du groupe Debelle
- Mise en œuvre du **programme de réfection de nos ponts les plus détériorés**

Pas d'augmentation de la dette, ni des taux communaux

Pour la neuvième année consécutive, les taux d'impôts communaux n'augmentent pas (ils ont baissé à 4 reprises entre 2015 et 2019 pour compenser les hausses du Pays Voironnais consécutifs à des transferts de charges).

Cela ne veut pour autant pas dire que l'impôt n'augmentera pas : en effet, l'État a réévalué d'environ 7 % les bases qui servent de calcul, avec forcément un impact sur la feuille d'impôt pour le foncier bâti.



**Le mot
d'Olivier Goy
adjoint
à l'économie,
aux finances et
à la commande publique**

« Le budget principal et les deux budgets annexes du cinéma Le Cap et de la régie Voreppe énergies renouvelables répond à trois enjeux : **limiter la croissance de nos dépenses** grâce à des mesures qui permettent de diminuer nos consommations d'énergie. **Préserver le pouvoir d'achat** des Voreppins en n'augmentant pas les tarifs des services et **poursuivre les mesures de transition écologique** engagée en 2022. C'est, enfin, un budget tourné vers l'avenir avec les suites du livre blanc des États généraux et la poursuite de nos grands projets ».